

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-287 HABITAT

TINERGIE : rénovation énergétique des copropriétés – Attribution de subventions concernant des Diagnostics Techniques Globaux dans le cadre des financements du Programme des Investissements d'Avenir Ville de Demain.

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER
donne lecture du rapport suivant

HABITAT – TINERGIE : rénovation énergétique des copropriétés – Attribution de subventions concernant des Diagnostics Techniques Globaux dans le cadre des financements du Programme des Investissements d’Avenir Ville de Demain.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis septembre 2016, le label Eco-Cité attribué à Brest métropole permet aux copropriétés privées inscrites dans la plateforme Tinergie de bénéficier des aides du Programme des Investissements d’Avenir Ville de Demain (PIA VDD) pour financer leurs projets de rénovation énergétique (aides mobilisables jusqu’en septembre 2018).

Ces subventions aux études et travaux intègrent une participation sur fonds propres de la métropole brestoise pour la réalisation de Diagnostic Technique Globaux (DTG) et la mise en œuvre de travaux performants (atteinte de l’étiquette énergétique B).

Conformément à la délibération du Bureau de la métropole en date du 8 juillet 2016, l’aide attribuée aux syndicats de copropriétaires pour la réalisation d’un DTG correspond à 50% du montant de l’étude - toutes taxes comprises - réalisée par un cabinet spécialisé conformément au cahier des charges du dispositif.

2 copropriétés (152 logements) ont déposé une nouvelle demande de subvention et souhaitent à ce jour réaliser un Diagnostic Technique Global pour étudier la faisabilité d’une rénovation énergétique performante de leur immeuble.

Le montant total des diagnostics proposés s’élève à 27 812,00 € TTC (ce montant correspond à une quote-part moyenne de 183 € par logement) correspondant à un total de 13 906,00 € de subventions dont 6 374,51 € de participation directe de la métropole.

Les dossiers de demande de subvention sont formalisés dans le cadre d’une convention avec le syndicat des copropriétaires précisant les modalités d’attribution de l’aide et rappelant notamment la liste des justificatifs à produire pour le versement (livrable du diagnostic technique global et factures acquittées).

Les crédits sont prévus au budget, programme 645/671

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, et après avis des commissions compétentes :

- d'approuver l'attribution des subventions aux bénéficiaires dont la liste est jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le versement des subventions une fois les conditions réalisées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre des dispositions qui précèdent.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE